

**Compte rendu  
de la réunion du Bureau métropolitain  
du lundi 14 mai 2018**

Le lundi 14 mai 2018, s'est réuni à 20h00, dans la salle Jean Germain de Tours Métropole Val de Loire, le Bureau métropolitain, dûment convoqué par Philippe BRIAND, Président de la Métropole, le lundi 07 mai 2018.

Nombre de membres présents : 23  
Nombre de membres en exercice : 25

**Etaient présents :**

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET.

**Absent(s) excusé(s) :**

Aude GOBLET a donné pouvoir à Frédéric AUGIS,  
Wilfried SCHWARTZ.

---

**B\_18\_05\_14\_001–FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

**- ATTRIBUE les subventions suivantes**

MJC Ballan-Miré	130
Association Locale et Indépendante des Parents d'Elèves du Collège de Ballan-Miré	50
Les P'tits Druides	100
Comité des Fêtes de Druye	1 000
Bien Vivre à Druye	100
OCCE (coopérative scolaire) de Druye	1 500
Jeunes du Temps Passé	100
Mam Arc en Ciel	100
Aubrière	16 500
Union Musicale de Fondettes	516

Art et Patrimoine	1 500
Association familiale de Fondettes	16 480
Les Moments Musicaux de Touraine	2 500
La Charcuterie Musicale	1 000
La Société Musicale	11 067
Bibliothèque-Médiathèque M. Girard	15 495
Théâtre de l'Ephémère	1 500
Festhéra	4 500
Festival du Val de Luynes	3 000
"Viva il Cinema"	500
Théâtre de l'Ante	1 000
Bateliers de St Etienne de Chigny	1 000
Nature et Patrimoine	1 000
Secret	500
FCC	1 000
Fleur de Henne	600
Les voix Genulphiennes	1 000
les Bateliers du Cher	1 200
Les Tambours Tourangeaux	462
Compagnie OFF	36 000
Fêtes Musicales en Touraine	14 000
Centre Chorégraphique National de Tours	10 000
Compagnie du Coin	2 000
Jazz à tours Emergences	7 000
Compagnie D	1 000
Le Muscle	1 000
La Saugrenue	1 000
Polau	29 000
VPK	24 000
Les Hommes Verts	4 000
37ème Parallèle	18 000
Nota Bene	60 000
GIP Café Culture	14 000
Capsul Collectif	1 000
Viva Il Cinema	1 000
Escale	1 000
Chambray Touraine Handball	54 079
Les Galoches Druyennes	465
L'Etoile Sportive de Druye section Football	465
Pratique des Souffles	250
USEP de Druye	500
Alerte Sportive de Fondettes	17 036
Hermes La Riche Lutte	1 200
USLR Tennis de Table	1 400
Tennis Club de La Riche	3 000
Gymnastique Volontaire	500
Avenir La Riche	9 565
Celtic La Riche Basket	8 000
Racing La Riche Tours	15 000
Boxing La Riche	3 000

COLR	1 100
CESAM	2 000
Les Volants Larichois	1 500
Team Eco Sportif	500
Réveil Sportif	53 249
Etoile Bleue	10 000
Centre de formation Equestre de la Grenadière	1 000
APES	258
Artenciel	500
Badminton St Etienne de Chigny	500
CASEC (Archers)	1 000
ENKADIA SINI	170
FILVP (voitures à pédalier)	1 000
VTT Loisirs	300
Accro du volant	400
Accro Gym	700
G2X	1 200
Tennis de Table St Genouph	1 200
Football Club de l'Ouest Tourangeau	8 000
Judo Club Savonnières	1 800
Tennis Club de Savonnières	1 000
Association Sportive Saponarienne Tennis de Table	900
Savonnière Badminton Club	1 000
Karaté Confluence Savonnières	1 000
Athlétic 3 Tours	57 000
Cercle d'Education Sportive	4 000
Club de Roller Hockey Les Apaches de Tours	10 000
Les Remparts de Tours	15 000
4S Tours Tennis de Table	30 000
Tours Football Club	50 000
Tours volley Ball	100 000
Union Sportive Tours Rugby	50 000
Union tours Basket Métropole	64 000

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions qui selon les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application en date du 6 juin 2011, devront être conclues avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000€.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_18\_05\_14\_002–TOURISME - AUBERGE DE JEUNESSE - TRAVAUX MODIFICATIFS - APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christophe BOUCHET, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'avenant au contrat de vente en l'état futur d'achèvement relatif à la réalisation de travaux complémentaires portant sur la construction de l'auberge de jeunesse pour un montant de 280 000,00 € HT, auprès de la SCCV 4<sup>ème</sup> SET dont le siège social est situé 24 rue de Clocheville à Tours (37000), représentée par Monsieur Georges Baril,
- **APPROUVE** l'échéancier financier,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président délégué à signer l'avenant objet de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_18\_05\_14\_003–HABITAT - DISPOSITIF D'AIDES AU LOGEMENT SOCIAL DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU TITRE DU PLH 2018-2023.**

---

**Rapporteur :** Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** les modalités d'attribution des aides de Tours Métropole Val de Loire en faveur du logement locatif aidé au titre du PLH 2018-2023,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2018 de Tours Métropole Val de Loire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_18\_05\_14\_004–HABITAT - PROGRAMMATION INITIALE DES AIDES PUBLIQUES A LA PIERRE DELEGUEES - VOLET PARC PUBLIC POUR L'ANNEE 2018.**

---

**Rapporteur :** Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de valider la programmation initiale 2018 des aides publiques à la pierre déléguées ;
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget 2018 de Tours Métropole Val de Loire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_18\_05\_14\_005–HABITAT - CONVENTION 2018-2023 DE DELEGATION DES AIDES PUBLIQUES A LA PIERRE.**

---

**Rapporteur :** Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les termes de la convention de délégation de compétence de six ans ci-annexée en application de l'article L.301-5-1 du CCH,
- **APPROUVE** les termes de la convention de gestion des aides à l'habitat privé ci-annexée,
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'exercice de la compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits de Tours Métropole Val de Loire correspondants à l'exercice de la délégation de compétence sont prévus au budget primitif 2018 et suivants.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_18\_05\_14\_006–HABITAT - FINANCEMENT DE 10 LOGEMENTS PLS - ILOT BONNERIE TR1 - CHAMBRAY LES TOURS - PROGRAMMATION 2016 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLS) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.**

---

**Rapporteur :** Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE**

**Article 1 : Accord du garant**

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50 % soit 252.148,50 € à Touraine Logement E.S.H., pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 504.297,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 74766 constitué d'une ligne du Prêt.

- Prêt PLS : 504.297,00 €

Ledit contrat est joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

L'affectation est la suivante :

PLS - 5227145

- Montant du prêt : 504.297,00 €
- Préfinancement 12 mois

- Règlement des intérêts de préfinancement : en fin de préfinancement
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Echéances : annuelles
- Index : livret A + 1,11 % de marge

Ce prêt est destiné à financer la construction de 10 logements sociaux dits « Ilot Bonnerie Tr1 » situés Eco quartier de la Guignardière à Chambray les Tours (37170),

#### **Article 2 : Durée de la garantie**

La garantie de Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Touraine Logement E.S.H. dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

#### **Article 3 : Appel de la garantie**

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

#### **Article 4 : Appel de ressources**

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

#### **Article 5 : Droit de réservation**

Tours Métropole Val de Loire délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de Chambray les Tours et ce, dans la limite des 20% réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

#### **Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire**

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat sont autorisés au nom de Tours Métropole Val de Loire à intervenir au contrat de prêt.

#### **Vote à l'unanimité**

**(1 abstention : M. CHALON)**

---

**B\_18\_05\_14\_007–HABITAT - FINANCEMENT DE 13 LOGEMENTS PLUS ET 5 LOGEMENTS PLAI (CONSTRUCTION V.E.F.A. 18 LOGEMENTS) - MANSART - CHAMBRAY LES TOURS - PROGRAMMATION 2015 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS - PLUS FONCIER - PLAI - PLAI FONCIER) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.**

---

**Rapporteur :** Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE**

## Article 1 : Accord du garant

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50 % soit 710.951,50 € à Nouveau Logis Centre Limousin pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.421.903,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 73119 constitué de 4 lignes du Prêt :

- Prêt PLUS : 639.914,00 €
- Prêt PLUS FONCIER 453.974,00 €
- Prêt PLAI : 196.630,00 €
- Prêt PLAI FONCIER : 131.385,00 €

Ledit contrat est joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

L'affectation est la suivante :

### PLUS – 5219387

- Montant du prêt : 639.914,00 €
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Échéances : annuelles
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

### PLUS FONCIER - 5219386

- Montant du prêt : 453.974,00 €
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Échéances : annuelles
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

### PLAI - 5219389

- Montant du prêt : 196.630,00 €
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Échéances : annuelles
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

## PLAI FONCIER - 5219388

- Montant du prêt : 131.385,00 €
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Echéances : annuelles
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 13 logements sociaux PLUS et 5 logements sociaux PLAI, dits « Mansart » situés 25/29 rue Mansart à Chambray les Tours (37170).

### **Article 2 : Durée de la garantie**

La garantie de Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Nouveau Logis Centre Limousin dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

### **Article 3 : Appel de la garantie**

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

### **Article 4 : Appel de ressources**

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

### **Article 5 : Droit de réservation**

Tours Métropole Val de Loire délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de Chambray les Tours et ce, dans la limite des 20% réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

### **Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire**

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat sont autorisés au nom de Tours Métropole Val de Loire à intervenir au contrat de prêt.

### **Vote à l'unanimité**

**(1 abstention : M. CHALON)**

**B\_18\_05\_14\_008–HABITAT - FINANCEMENT DE 8 LOGEMENTS PLUS ET 4 LOGEMENTS PLAI - ILOT BONNERIE TR1 - CHAMBRAY LES TOURS - PROGRAMMATION 2016 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS-PLAI) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.**

**Rapporteur :** Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

**- DECIDE**

**Article 1 : Accord du garant**

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50 % soit 534.692,50 € à Touraine Logement E.S.H., pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.069.385,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 74557 constitué de deux lignes du Prêt.

- Prêt PLUS : 699.066,00 €
- Prêt PLAI : 370.319,00 €

Ledit contrat est joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

L'affectation est la suivante :

**PLUS – 5225931**

- Montant du prêt : 699.066,00 €
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Préfinancement : 24 mois avec paiement des intérêts en fin de préfinancement
- Echéances : annuelles
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : - 0,5 %
- Double révisabilité

**PLAI - 5225930**

- Montant du prêt : 370.319,00 €
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Préfinancement : 24 mois avec paiement des intérêts en fin de préfinancement
- Echéances : annuelles
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 points de base.
- Taux annuel de progressivité : - 0,5 %
- Double révisabilité

Ce prêt est destiné à financer la construction de 8 logements sociaux PLUS et 4 logement social PLAI, dits « Ilot Bonnerie Tr1 » situés Eco quartier de la Guignardièrre à Chambray les Tours (37170),

## **Article 2 : Durée de la garantie**

La garantie de Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Touraine Logement E.S.H. dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

## **Article 3 : Appel de la garantie**

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

## **Article 4 : Appel de ressources**

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

## **Article 5 : Droit de réservation**

Tours Métropole Val de Loire délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de Chambray les Tours et ce, dans la limite des 20% réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

## **Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire**

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat sont autorisés au nom de Tours Métropole Val de Loire à intervenir au contrat de prêt.

## **Vote à l'unanimité**

**(1 abstention : M. CHALON)**

---

**B\_18\_05\_14\_009–INFRASTRUCTURES - TOURS RUE DU GENERAL FERRIE ET AVENUE DU GENERAL ESTIENNE - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE DEUX BANDES DE TERRAIN DANS L'EMPRISE DE VOIRIE - APPROBATION PAR LE BUREAU METROPOLITAIN.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la désaffectation de deux bandes de terrain situées rue du Général Ferrié et avenue du Général Estienne,
- **APPROUVE** le déclassement du domaine public Métropolitain de deux bandes de terrain situées rue du Général Ferrié et avenue du Général Estienne, d'une surface totale d'environ 253 m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-président délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

---

**B\_18\_05\_14\_010–INFRASTRUCTURES - TOURS RUES RONSARD ET DU COLOMBIER -  
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE QUATRE BANDES DE TERRAIN DANS  
L'EMPRISE DE VOIRIE - APPROBATION PAR LE BUREAU METROPOLITAIN.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la désaffectation de quatre bandes de terrain situées 109 rue Ronsard et 123 rue du Colombier,
- **APPROUVE** le déclassement du domaine Métropolitain de quatre bandes de terrain situées 109 rue Ronsard et 123 rue du Colombier d'une surface totale d'environ 33 m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-président délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_18\_05\_14\_011–INFRASTRUCTURES - SAINT-CYR-SUR-LOIRE - ZAC CHARLES DE  
GAULLE - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION D'UN  
EQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL - GIRATOIRE - CONVENTION TRIPARTITE  
AVEC TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LA SOCIETE LIDL.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention de participation financière à la réalisation d'un équipement public exceptionnel entre Tours Métropole Val de Loire, la ville de Saint-Cyr/Loire et la Société SNC LIDL,
- **AUTORISE** Monsieur le Vice-président de la Métropole délégué aux Mobilités et aux Infrastructures à signer ladite convention et toutes pièces relatives à cette affaire.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_18\_05\_14\_012–INFRASTRUCTURES - PARCAY-MESLAY - CONVENTION DE  
REPRISE DES ESPACES ET RESEAUX COMMUNS DU LOTISSEMENT "LE CLOS DES  
AILES" SIS LIEU-DIT LA MULOCHE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention, ci-jointe, de reprise des espaces et réseaux communs du lotissement « Le Clos des Ailes » sur la commune de Parçay-Meslay,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces relatives à cette affaire.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_18\_05\_14\_013–INFRASTRUCTURES - CONVENTION ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE RELATIVE AUX LIMITES D'ENTRETIEN ENTRE LES ROUTES DEPARTEMENTALES ET LES ROUTES METROPOLITAINES AINSI QUE LA GESTION DES OUVRAGES D'ARTS TRANSFERES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention relative aux limites d'entretien des routes et ouvrages d'art entre Tours Métropole Val de Loire et le Département d'Indre-et-Loire telle qu'annexée à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces afférentes.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_18\_05\_14\_014–INFRASTRUCTURES - SAVONNIERES - CONVENTION DE REPRISE DES ESPACES ET RESEAUX COMMUNS DU LOTISSEMENT "LA BASSELLERIE".**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention de reprise des espaces et réseaux communs du lotissement « La Bassellerie » sur la commune de Savonnières,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces relatives à cette affaire.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_18\_05\_14\_015–INFRASTRUCTURES - SAVONNIERES - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'AMENAGEMENT URBAIN DE LA RUE CHAUDE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'organiser avec les membres désignés, un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 pour le lancement des consultations relatives à l'aménagement urbain, maîtrise d'œuvre, CSPS, CT et travaux de voirie et réseaux

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes,

- **DIT QUE** la ville de Savonnières sera le coordonnateur de ce groupement de commandes,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer ladite convention ainsi que toute pièce en exécution de la présente délibération,

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_18\_05\_14\_016–CULTURE - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE OLYMPIA.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du Théâtre Olympia,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_18\_05\_14\_017–SPORT - CENTRE AQUATIQUE DE FONDETTES - APPROBATION DE LA CONVENTION DE REALISATION.**

---

**Rapporteur :** Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention de réalisation,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la vice-présidente déléguée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_18\_05\_14\_018–ENVIRONNEMENT - ANIMATIONS GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN MILIEU SCOLAIRE - CONVENTION TRI-PARTITE ENTRE TMVL/SEPANT/TOURAINES PROPRES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération et notamment la convention tripartite entre Tours Métropole Val de Loire, la SEPANT et TOURAINES PROPRES pour la prise en charge des factures émises par la SEPANT au titre du lot n° 11, animations scolaires, du marché n° 15085A, effectuées pour le compte de Tours Métropole Val de Loire.

**Vote à l'unanimité.**

**B\_18\_05\_14\_019–ENVIRONNEMENT - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GATINE ET CHOISILLES PAYS DE RACAN POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes entre Tours Métropole Val de Loire et la Communauté de communes Gâtines et Choixille – Pays de Racan en vue de la collecte et du transport des déchets ménagers et assimilés,
- **APPROUVE** la convention constitutive relative aux modalités de fonctionnement du groupement,
- **PRECISE** que le coordonnateur du groupement de commandes sera Tours Métropole Val de Loire,
- **PRECISE** que la commission d'appel d'offres sera créée spécifiquement pour ce groupement conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-988 du 23 juillet 2015,
- **DESIGNE** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, en qualité de représentant titulaire de Tours Métropole Val de Loire pour présider la Commission d'appel d'offres du groupement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer la convention constitutive ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

**B\_18\_05\_14\_020–DEVELOPPEMENT DURABLE - ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION AVEC LA SEPANT ET AVEC LA VILLE DE LA RICHE POUR LA REALISATION D'UN INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE (IBC) A LA RICHE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention relative à la réalisation d'un Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) sur le territoire de la commune de la Riche,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer une convention avec la SEPANT et avec la Ville de La Riche pour l'établissement d'un inventaire de la biodiversité communale sur la commune de La Riche, ainsi que tout acte procédant de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

**B\_18\_05\_14\_021-EAU - ASSAINISSEMENT - STATION D'EPURATION DES EAUX USEES DE LA GRANGE DAVID A LA RICHE - CONVENTION DE DEVERSEMENT ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE CURAGE CONCLUE AVEC UNE SOCIETE DE VIDANGE - MODALITES TECHNIQUES.**

**Rapporteur :** Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention conclue entre la Métropole et la société ORIAD CENTRE OUEST ASSAINISSEMENT 37/41 relative aux conditions techniques de réception et de traitement des boues de curage,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

**Le Directeur Général des Services,**



*F. Sand. M.*

**Frédéric BAUDIN-CULLIERE**